

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS –INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.03.2021	20h56	21.152	DESC
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Richard Gigon, Éric Flury et Xavier Challandes</b>
<b>Titre : Formation des forestiers ES, salaire des stagiaires</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Le Conseil d'État est-il disposé à revoir la rémunération des stagiaires en formation de forestiers ES afin de les adapter aux directives du conseil de fondation du Centre forestier de formation de Lyss ?</p>
<p><b>Développement :</b></p> <p>Le Centre forestier de formation de Lyss est une école créée par plusieurs cantons des régions jurassiennes et du Plateau pour former les gardes forestiers du pays. Le conseil de fondation de cette école est composé des représentants de chacun des cantons, dont le canton de Neuchâtel. Cette formation des forestiers ES (connus, dans le langage habituel, sous le nom de gardes forestiers) se déroule sur deux ans à plein temps, dont six mois doivent se réaliser sous forme de stages pratiques rémunérés.</p> <p>Les directives du conseil de fondation fixent le salaire recommandé pour le traitement de ces stagiaires en tenant compte du fait que ces derniers sont des professionnels, déjà au bénéfice d'un CFC de forestier-bûcheron, qui ont travaillé en forêt au moins deux ans et réalisé un nombre de six modules en cours d'emploi afin de s'assurer l'admission dans l'école. Ce salaire se monte à 15,50 francs/heure, soit 2'550 francs par mois, versés 12 fois. Il semblerait que tous les cantons appliquent ce salaire, y compris le canton de Neuchâtel, du moins jusqu'à fin 2019.</p> <p>Les stagiaires neuchâtelois qui avaient commencé leur premier stage de sept semaines le 25 mai 2020 furent informés, une semaine après avoir commencé leur stage, du salaire qui leur serait proposé. Celui-ci s'affichait finalement à environ 8 francs/heure, soit la moitié du salaire recommandé.</p> <p>Il semblerait qu'aujourd'hui le Centre forestier de formation de Lyss brandisse la menace de retirer au canton de Neuchâtel la possibilité d'accueillir des stagiaires si leurs salaires ne sont pas adaptés aux recommandations du conseil de fondation.</p> <p>Si nos informations ci-dessus s'avèrent fondées, nous souhaiterions poser la question suivante au Conseil d'État : sachant que cette déjà maigre rémunération pour des personnes ayant déjà été actives dans le monde du travail sert aussi au financement de deux ans d'études, sachant que l'apport de ces stagiaires est apprécié par les forestiers qui les reçoivent, tant pour la qualité de leur travail que pour la transmission des nouvelles connaissances acquises durant les cours, le Conseil d'État est-il disposé à revoir la rémunération de ces stagiaires afin de les rendre plus adéquates à la nécessité économique des professionnels touchés, afin de les adapter aux directives du conseil de fondation et afin d'éviter que ces stagiaires ne se trouvent en situation de ne pouvoir effectuer leurs semaines de stage qu'à l'extérieur de notre canton, ce qui éroderait la réputation de notre tradition forestière ?</p>
<b>Demande d'urgence : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire :</b>		
Richard Gigon		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Éric Flury	Xavier Challandes	Sven Erard
Doris Angst	Veronika Pantillon	Daniel Ziegler
Clarence Chollet	Laurent Debrot	Sera Pantillon
Sarah Blum	Zoé Bachmann	Sébastien Frochaux